



Assuris



2023

Rapport annuel

Protection des assurés en assurance vie et santé canadiens -
Assuris est là pour vous.



Pour la version accessible de notre rapport annuel 2023,
veuillez [cliquer ici](#).

Table des matières

MOTS

À PROPOS

RAPPORTS 2023

RAPPORTS 2023

L'ÉQUIPE



Message du président du conseil d'administration

Assuris poursuit ses efforts de préparation en cas de résolution. Au cours des prochaines années, nous nous concentrerons sur la collaboration avec nos compagnies membres et les autorités de contrôle pour les évaluations continues de la solvabilité et la planification de la résolution.

Frank Swedlove
Président du conseil
d'administration d'Assuris

Protection des assurés canadiens

Il n'a jamais été aussi vrai que nous vivons une époque « intéressante » - les changements fondamentaux résultant de la pandémie, l'inflation élevée, les changements dans la nature du travail et les incertitudes géopolitiques contribuent tous à un monde où il est plus difficile de prédire l'avenir.

À l'ère des médias sociaux, la confiance peut se détériorer rapidement. Les assurés peuvent prendre de mauvaises décisions qui nuisent à leur bien-être financier, comme ne pas payer leurs primes et ainsi perdre des avantages irremplaçables. C'est pourquoi il est essentiel que des organisations comme Assuris soient au sommet de leur art.

En pratique, cela signifie que nous devons être « prêts en cas de résolution ». En d'autres termes, nous devons comprendre et planifier la résolution avant qu'un risque de marché susceptible d'avoir une incidence sur la solvabilité d'une compagnie canadienne d'assurance vie et santé ne se matérialise. Plus il faut de temps pour la résolution d'une compagnie membre, plus l'incertitude est grande quant au résultat et plus le risque de contagion à d'autres secteurs est élevé. La confiance dans l'industrie de l'assurance au sens large pourrait être entamée. Cela pourrait entraîner des pertes plus importantes pour les assurés et les autres créanciers et, au bout du compte, un coût plus élevé pour Assuris et l'industrie.

Assuris, l'autorité en matière de résolution

Assuris est l'expert indépendant en résolution dans l'industrie de l'assurance vie et santé. Grâce à son expérience des faillites antérieures à son travail actuel de préparation à la résolution, et alors que les autorités de contrôle et les normes internationales exigent une plus grande attention à la planification des résolutions, Assuris se trouve dans une position unique pour contribuer à ce rôle d'expertise. Assuris peut jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de plans de résolution pour l'industrie de l'assurance vie et santé. Ce faisant, Assuris contribue à minimiser les coûts et le fardeau réglementaire pour les compagnies membres, tout en fournissant aux autorités de contrôle et aux autres autorités une analyse du risque lié à la résolution et des plans d'atténuation de la plus haute qualité.

Remerciements

Je tiens à remercier le conseil d'administration pour son engagement et son dévouement à la mission d'Assuris, qui est de protéger les assurés en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie et santé. Je tiens également à remercier l'équipe d'Assuris pour son engagement envers la protection des assurés canadiens. L'équipe d'Assuris est composée d'experts de l'industrie de l'assurance vie et santé travaillant dans des domaines fonctionnels clés, notamment des actuaires, des avocats, des comptables et des professionnels de la communication.

Enfin, je tiens à souligner la formidable contribution de nos compagnies membres qui siègent au comité consultatif de l'industrie (CCI). Le CCI effectue un travail remarquable pour favoriser l'échange de renseignements et prodiguer des conseils sur les grandes questions qui touchent l'industrie.



Message du président et chef de la direction

La mission d'Assuris est de protéger les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie et santé tout en s'assurant de répondre aux besoins et aux attentes des parties prenantes. Pour ce faire, nous mettons en œuvre les priorités stratégiques suivantes : être prêts en cas de résolution, renforcer et établir notre crédibilité, et assurer l'excellence opérationnelle.

Paul Petrelli

Paul Petrelli
Président et chef de la direction d'Assuris

Être prêts en cas de résolution

En 2023, nous avons défini plus précisément les secteurs fonctionnels de la préparation en cas de résolution : analyse des risques, analyse des résolutions, préparation aux résolutions, services juridiques, communications, trésorerie et soutien opérationnel.

Nous nous efforçons à présent de mieux comprendre l'incidence potentielle que le risque à l'échelle du secteur pourrait avoir sur nos compagnies membres, ainsi que les principaux risques pesant sur le principal segment de compagnies membres soulevés par la transition vers la norme IFRS 17.

Nous continuons également à travailler sur la planification de la résolution et l'analyse des risques liés à la résolution, ainsi qu'à collaborer de façon proactive avec les parties prenantes et les décideurs concernés afin d'influencer les changements potentiels au cadre canadien de résolution dans l'industrie de l'assurance.

En tant qu'experts de la résolution pour toute compagnie canadienne d'assurance vie et santé, nous élaborons et testons activement nos stratégies, en renforçant notre base de connaissances sur la résolution et nos capacités de financement de la résolution.

Renforcer et établir notre crédibilité

En 2023, le but de notre plan lié à la priorité stratégique d'engagement des parties prenantes était de mieux faire connaître Assuris et sa protection. En partenariat avec nos compagnies d'assurance vie et santé membres, nous avons introduit avec succès de nouveaux niveaux plus élevés de protection des assurés.

Le travail préparatoire a maintenant été effectué et, bien que nous restions déterminés à mieux faire connaître Assuris et sa protection, notre priorité stratégique évolue. Nous nous concentrons désormais sur un objectif à plus long terme, à savoir raconter notre histoire et renforcer notre crédibilité en tant qu'experts de la protection des assurés canadiens en assurance vie et santé et autorité en matière de résolution des faillites de compagnies d'assurance vie et santé au Canada.

Message du président et chef de la direction

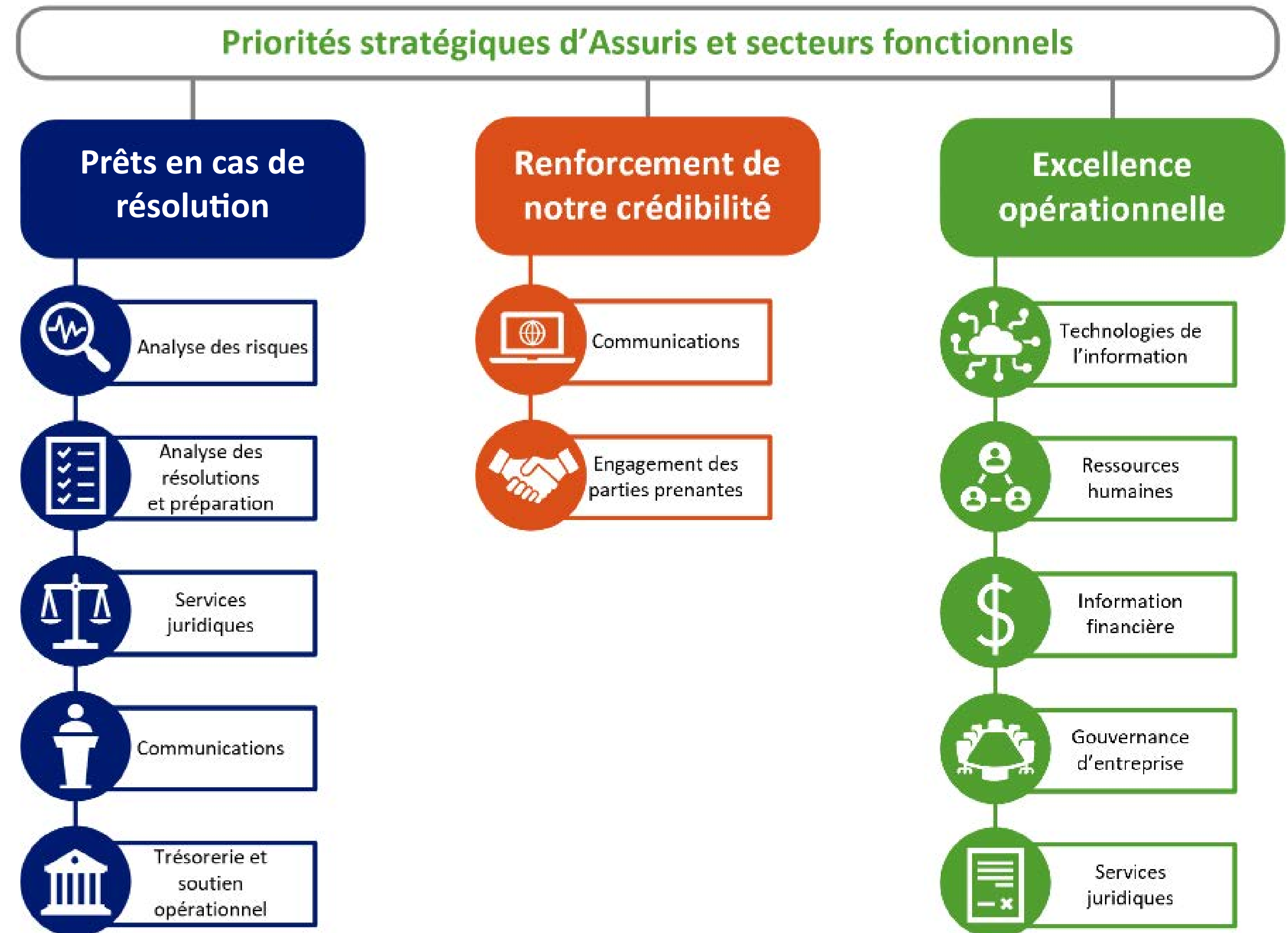
Assurer l'excellence opérationnelle

Notre priorité stratégique d'excellence opérationnelle est axée sur le maintien d'excellents processus et d'excellentes pratiques, en veillant à ce que tous les travaux répondent à la norme la plus rigoureuse qui soit et qu'ils soient achevés dans les délais. Le travail à réaliser dans le cadre de cette priorité touche les domaines suivants : les technologies de l'information, les ressources humaines, l'information financière, la gouvernance d'entreprise et les services juridiques.

Ce travail sera continuellement simplifié et amélioré. Ces efforts de simplification et d'amélioration comprennent notamment la migration vers la nouvelle infrastructure de TI afin de garantir une base technologique plus solide et plus efficace et la mise en œuvre d'un portail infonuagique du conseil d'administration qui offre une plateforme sécurisée et fiable.

Nous avons accompli beaucoup de choses en 2023, mais l'année à venir sera encore plus exceptionnelle. Notre équipe est déterminée à protéger les assurés canadiens en assurance vie et santé.

Nous pouvons dire en toute confiance - « Assuris est là pour vous ».



Notre mission

Assuris est la société à but non lucratif chargée de protéger les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie et santé.

Nos valeurs

Résultats

Respect

Partenariat

Intégrité

Aperçu de la protection

La protection d'Assuris s'applique à tous les produits individuels et produits collectifs émis par nos compagnies membres.

Cela comprend, sans s'y limiter, les polices d'assurance vie tel que la vie entière, universelle, et temporaire, l'assurance santé tel que l'assurance voyage et frais médicaux complémentaires, les rentes, les revenus de retraite et les produits de gestion de patrimoine. Les niveaux de protection par garanties de produits sont les suivants :

Garanties	Protection d'Assuris	
Capital décès	1 000 000 \$	ou 90 %, si cette somme est supérieure
Frais médicaux	250 000 \$	
Revenu mensuel	5 000 \$ / mois	
Investissements / Épargne : <ul style="list-style-type: none">• Valeur de rachat• Valeur capitalisée• Garantie sur les fonds distincts	100 000 \$	

Pour obtenir des renseignements sur la protection d'Assuris, visitez le site Web à l'adresse assuris.ca/fr

Rapport 2023 sur la conformité aux directives de gouvernance

Nous présentons ci-dessous le Rapport 2023 sur la conformité aux directives de gouvernance.

Conseil d'administration	✓ ✓	Tous les administrateurs, sauf le président et chef de la direction, sont restés indépendants de la Société. M. Frank Swedlove a été élu président du conseil d'administration par les administrateurs, à la suite de l'assemblée générale annuelle.
Rôle du conseil d'administration	✓	Le conseil d'administration a veillé à ce que la Société soit gérée de façon efficace et efficiente, de manière à lui permettre de réaliser sa mission, ses valeurs et sa vision.
Description des postes	✓	Des descriptions approuvées précisent les fonctions du président du conseil, du président de chacun des comités du conseil, des administrateurs et du président et chef de la direction.
Orientation des administrateurs et formation continue	✓ ✓ ✓	Le nouvel administrateur n'a pas participé à une séance d'orientation animée par la direction en raison de son départ anticipé du conseil. Tout au long de l'année, les administrateurs ont assisté à des présentations animées par le personnel d'Assuris, des spécialistes du secteur de l'assurance vie et d'autres conférenciers. Assuris a tenu, à des fins de formation continue du conseil d'administration, une conférence des administrateurs abordant les principales questions touchant les compagnies d'assurance vie ainsi que les séances de sensibilisation et de simulation pour évaluer la préparation en vue d'une résolution.
Confidentialité	✓ ✓	La Société a gardé confidentiels tous les renseignements reçus des compagnies d'assurance vie et santé membres et des autorités de contrôle, ainsi que les résultats de l'analyse de ces renseignements, qui sont tous considérés comme confidentiels et à diffusion restreinte. Les administrateurs ont confirmé qu'ils ont lu les politiques en matière de confidentialité et qu'ils comprennent bien leurs obligations de confidentialité envers Assuris, et ont signé l'entente de confidentialité.
Indépendance	✓	Tous les administrateurs sont restés indépendants des compagnies d'assurance vie et santé membres.
Conflits d'intérêts et bénéfice personnel	✓ ✓ ✓	Les administrateurs ont confirmé n'avoir tiré aucun bénéfice personnel de leurs fonctions à Assuris ni de l'information obtenue d'Assuris. L'agent de conformité a déclaré au comité de gouvernance et des candidatures qu'il n'y avait eu aucune opération entre apparentés. L'agent de conformité a déclaré qu'il n'y a eu aucun conflit d'intérêts à l'égard de quelque opération ou de quelque autre question étudiée par le conseil d'administration.

Rapport 2023 sur la conformité aux directives de gouvernance

Rémunération des administrateurs	✓	En consultation avec le comité consultatif de l'industrie, le conseil d'administration a approuvé la fixation de la rémunération annuelle en espèces des administrateurs à P50, en fonction du marché de référence. En 2023, une augmentation du marché de 3,4 % a été accordée pour maintenir une rémunération appropriée des administrateurs.
Choix des administrateurs	✓ ✓	M. Denis Berthiaume a quitté le conseil en mars 2023. M. Clint Davis s'est joint au conseil en mai 2023 et l'a quitté en juin 2023.
Comités du conseil d'administration	✓ ✓	Le conseil d'administration a approuvé la structure des comités et a constitué le comité d'engagement des parties prenantes. Chaque comité du conseil a examiné la description écrite de son mandat.
Comité d'audit	✓ ✓	Tous les administrateurs du comité d'audit ont des connaissances financières. Les renseignements sur la scolarité et l'expérience de chacun des membres du comité d'audit en rapport avec leurs fonctions se trouvent sur le site Web d'Assuris. En 2023, les honoraires versés par la Société aux auditeurs indépendants pour les services d'audit se sont établis à 92 000,00 \$. Des honoraires ont été versés pour des services autres que l'audit pour un montant de 58 320,00 \$, ce qui est conforme à la politique d'indépendance externe d'Assuris.
Évaluations	✓	Le conseil a suivi les pratiques de gouvernance actualisées concernant les enquêtes et les questionnaires servant à évaluer l'efficacité du conseil, du président et des administrateurs.
Évaluation des comités et du conseil	✓ ✓	Le conseil d'administration a évalué le rendement de chaque comité par rapport à son mandat et convenu que chacun des comités avait rempli son mandat de manière satisfaisante. Le conseil d'administration a évalué son propre rendement par rapport à son mandat et conclu qu'il l'avait rempli.
Directives de gouvernance et pratiques	✓	Le présent rapport sur la conformité aux directives de gouvernance a été accepté par le comité de gouvernance et de candidatures.

Présences aux séances du conseil d'administration et des comités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Présences aux séances du conseil	
Denis Berthiaume	1 sur 1*
Alain Brunet	4 sur 4
Brenda Eprile	4 sur 4
Monika Federau	4 sur 4
Marie-Josée Martin	4 sur 4
Tricia O'Malley	4 sur 4
Paul Petrelli	4 sur 4
Janis Sarra	4 sur 4
Frank Swedlove	4 sur 4
Mark Zelmer	4 sur 4
Clint Davis	1 sur 1**

Présences aux séances des comités	
Denis Berthiaume	3 sur 3*
Alain Brunet	9 sur 9
Brenda Eprile	10 sur 10
Monika Federau	9 sur 9
Marie-Josée Martin	10 sur 10
Tricia O'Malley	10 sur 10
Paul Petrelli	4 sur 4
Janis Sarra	9 sur 9
Frank Swedlove	17 sur 17
Mark Zelmer	10 sur 10
Clint Davis	0 sur 0**

* M. Denis Berthiaume a quitté le conseil en mars 2023.

** M. Clint Davis s'est joint au conseil en mai 2023 et l'a quitté en juin 2023.

Survol financier

Comme le prévoient nos statuts, Assuris doit maintenir un fonds de liquidités d'au moins 100 millions de dollars et un niveau de base actuel de 200 millions de dollars. Cela permet à Assuris de disposer de liquidités immédiates pour s'acquitter de ses obligations en cas d'insolvabilité future avant d'imposer une cotisation à ses membres. Notre fonds de liquidité s'élevait à 208 millions de dollars au 31 décembre 2023.

État de la situation financière

Actif et passif

L'actif total de 213,4 millions de dollars comprend 172,0 millions de dollars d'obligations liquides, 39,4 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie, 0,6 million de dollars d'actifs au titre du droit d'utilisation, 0,9 million de dollars d'intérêts courus et 0,5 million de dollars d'autres éléments d'actif.

Le passif total de 2,7 millions de dollars comprend 2,0 millions de dollars en comptes créditeurs, charges à payer et avantages du personnel futurs et 0,7 million de dollars d'obligations locatives.

État du résultat global

Revenus et dépenses

Le revenu total s'élève à 14,0 millions de dollars et provient d'une cotisation pour frais administratifs de 9,0 millions de dollars perçue auprès des membres et des revenus de placement, soit 5,0 millions de dollars d'obligations et de valeurs à court terme.

Les dépenses de fonctionnement totales s'élèvent à 9,0 millions de dollars.

Déclaration de la direction sur sa responsabilité en matière d'information financière

La direction a la responsabilité des états financiers consolidés, qui ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Là où elle a jugé que cela s'avérait nécessaire, la direction a exercé son jugement et fait les estimations les plus probables. À son avis, les états financiers consolidés traduisent fidèlement la situation financière et les résultats des activités de la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (« Assuris »).

La direction a mis sur pied et maintient en place un système de contrôles internes qui fournit l'assurance raisonnable que les actifs sont à l'abri de toute sortie non autorisée et que les documents d'information financière sont complets et exacts. Elle s'assure constamment que le système de contrôles internes répond aux exigences de conformité.

Le conseil d'administration, quant à lui, a la responsabilité d'approuver les états financiers. Il s'est adjoint un comité de vérification, formé d'administrateurs qui ne sont ni des employés ni des cadres de la Société. Le comité est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités quant aux états financiers et au système de contrôles internes. Il se réunit régulièrement avec les vérificateurs externes sans la présence de la direction. Il établit un rapport qu'il soumet au conseil d'administration en lui recommandant d'approuver les états financiers.



Le président et chef de la direction
Paul Petrelli




Le contrôleur
Aby Jain

Toronto, Canada
Le 22 février 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (Assuris)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (Assuris) et de sa filiale (collectivement, la Société)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (Assuris) et de sa filiale (collectivement, la Société) aux 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière;
- l'état consolidé du résultat global;
- les états consolidés des variations des fonds des membres;
- le tableau consolidé des flux de trésorerie;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion


Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Tour PwC 18 York Street, bureau 2500 Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215, ca_toronto_18_york_fax@pwc.com
* PwC s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.


Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 22 février 2024

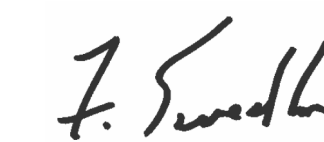
État consolidé de la situation financière

31 décembre 2023,
avec chiffres correspondants de 2022

(en milliers de dollars)

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 384 \$	12 250 \$
Obligations (note 6)	172 047	183 803
Fonds négociés en bourse (note 6)	-	6 592
Total des placements	172 047	190 395
Revenu de placement à recevoir	929	789
Débiteurs et charges payées d'avance	128	195
Immobilisations corporelles (note 7)	293	376
Actif au titre du droit d'utilisation – locaux (note 8)	632	770
Total de l'actif	213 413	204 775
Passif		
Créditeurs et charges à payer	1 434	934
Avantages du personnel futurs (note 9)	548	505
Obligation locative – locaux (note 8)	689	826
Total du passif	2 671	2 265
Fonds des membres		
Fonds d'administration	3 483	3 253
Fonds de liquidités	208 371	203 576
Cumul des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets latents sur les placements	(1 112)	(4 319)
Total des fonds des membres	210 742	202 510
Total du passif et des fonds des membres	213 413	204 775

Au nom du conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

États consolidés du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2023,
avec chiffres correspondants de 2022

(en milliers de dollars)

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Revenus		
Revenu de placement (note 10)	4 996 \$	2 371 \$
Cotisation pour frais administratifs (note 12)	9 000	8 500
Autres revenus	2	-
Revenus de fonctionnement	13 998	10 871
Dépenses		
Salaires et charges sociales	5 252	4 844
Honoraires professionnels	854	811
Jetons de présence	735	693
Déplacements et réunions	273	204
Services impartis	704	652
Frais généraux et administratifs	1 155	1 109
Dépenses de fonctionnement	8 973	8 313
Revenu de fonctionnement net	5 025	2 558
Cotisations des membres		
Cotisation particulière (note 11)	-	506
Revenu net	5 025	3 064
État des autres éléments du résultat global (AERG)		
AERG au début de l'exercice	(4 319)	274
AERG à la fin de l'exercice	(1 112)	(4 319)
Variation nette en cours d'exercice	3 207	(4 593)
Résultat global total	8 232	(1 529)

États consolidés des variations des fonds des membres

Exercice clos le 31 décembre 2023,
avec chiffres correspondants de 2022

(en milliers de dollars)



	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Fonds des membres au début de l'exercice (note 5(c))	206 829 \$	203 765 \$
Cumul des AERG au début de l'exercice	(4 319)	274
Total des fonds des membres au début de l'exercice	202 510	204 039
Résultat global total	8 232	(1 529)
Fonds des membres à la fin de l'exercice	210 742	202 510

Tableau consolidé des flux de trésorerie

31 décembre 2023,
avec chiffres correspondants de 2022

(en milliers de dollars)

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Fonds d'administration		
Flux de trésorerie provenant de ce qui suit :		
Revenu de placement	4 297 \$	3 731 \$
Cotisation pour frais administratifs	9 136	8 494
Flux de trésorerie affectés à ce qui suit :		
Salaires et charges sociales	(4 901)	(5 290)
Honoraires et jetons de présence	(1 505)	(1 338)
Fournitures et services	(1 900)	(1 733)
Fonds de liquidités		
Flux de trésorerie provenant de ce qui suit :		
Cotisation particulière	-	506
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	5 127	4 370
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Vente et échéance des obligations	139 843	82 915
Achat d'obligations	(117 681)	(75 960)
Flux de trésorerie affectés à l'achat d'immobilisations corporelles	-	(67)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	22 162	6 888
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Principal se rapportant à l'obligation locative	(155)	(155)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	27 134	11 103
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	12 250	1 147
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	39 384	12 250

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec chiffres correspondants de 2022 (Montants en milliers dans les tableaux)

1. Entité présentant l'information financière

La Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (« Assuris », la « Société ») est un organisme sans but lucratif de droit fédéral. Elle a pour mission d'offrir aux assurés canadiens un niveau de protection déterminé contre la perte de leurs garanties en cas de défaillance financière de leur compagnie d'assurance vie. Toutes les compagnies d'assurance habilitées à commercialiser des contrats couverts par Assuris sont membres d'Assuris. En tant qu'organisme sans but lucratif, la Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Pour avoir toutes les précisions sur la protection offerte, les principes régissant l'appel des cotisations et toute autre question relative au fonctionnement de la Société, on se reportera à son règlement interne et à son protocole d'exécution.

La Société est domiciliée au Canada. Son siège social se trouve au 250, rue Yonge, bureau 3110, C. P. 23, Toronto (Ontario) M5B 2L7.

2. Base d'établissement

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le International Accounting Standards Board.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration, le 22 février 2024.

(b) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 englobent les fonds de la Société et ceux de sa filiale en propriété exclusive directe, la Société d'assurance vie SIAP (« SIAP Vie »). Toutes les opérations réciproques sont supprimées lors de la consolidation.

(c) Fonds

La Société se finance au moyen des cotisations qu'elle perçoit de ses membres.

La cotisation pour frais administratifs est perçue auprès des membres pour couvrir les frais administratifs de la Société. La cotisation de chaque membre s'élève à 6 000 \$ plus un montant fondé sur son capital requis au Canada, conformément aux données déclarées à l'autorité de contrôle de la solvabilité qui le régit.

La cotisation particulière est perçue auprès des membres pour couvrir le coût de la protection offerte aux assurés d'une société membre en faillite ou pour provisionner le fonds de liquidités. La cotisation de chaque membre est fondée sur son capital requis au Canada, conformément aux données déclarées à l'autorité de contrôle de la solvabilité qui le régit.

La cotisation extraordinaire peut être perçue pour couvrir le coût de la protection des assurés d'une société membre en faillite. La cotisation extraordinaire de chaque membre est fondée sur les primes des affaires souscrites après une date fixée après la faillite.

Notes aux états financiers consolidés

Les cotisations sont constatées comme des revenus ou cotisation du fonds affecté approprié selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de placement touché par un fonds est constaté comme un revenu de ce fonds.

La direction estime que le Fonds d'administration et le Fonds de liquidités sont grevés d'une affectation d'origine interne conformément au règlement de la Société, qui définit l'objet et le mécanisme de cotisation de chacun de ces fonds. Le règlement précise également les virements permis entre les divers fonds.

Le Fonds d'administration se rapporte aux revenus et aux charges administratives non associés à une insolvabilité en particulier.

Le Fonds de liquidités procure à la Société une source de fonds lui permettant de venir en aide immédiatement aux assurés d'une société membre que le conseil d'administration estime être en difficulté.

Ce fonds n'est pas destiné à prendre en charge le coût de la protection des assurés. Lorsque le conseil d'administration autorise la Société à prendre des engagements financiers à l'égard d'une société membre en difficulté, un fonds séparé est établi afin de rendre compte des coûts et des obligations associés à cette entreprise. Les virements du Fonds de liquidités au fonds séparé qui ramènent le Fonds de liquidités sous son niveau cible sont comptabilisés comme créances interfonds. Les cotisations perçues auprès des membres pour répondre aux besoins financiers de la société membre en difficulté sont traitées comme un revenu du fonds séparé.

(d) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des obligations, qui sont comptabilisées à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et des fonds négociés en bourse (FNB), qui sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais de l'état du résultat net.

(e) Monnaie de fonctionnement et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie de fonctionnement de la Société. Sauf indication contraire, toutes les données financières exprimées en dollars canadiens ont été arrondies au millier le plus proche.

(f) Recours à des estimations

Lors de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, sur la valeur comptable de l'actif et du passif, sur l'information fournie à la date des états financiers et sur la valeur comptable des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues à intervalle régulier. Les changements apportés aux estimations comptables sont constatés dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

(g) Présentation par ordre de liquidité

L'état consolidé de la situation financière de la Société est présenté essentiellement par ordre de liquidité. Une analyse des recouvrements et des règlements prévus pour la période de douze mois suivant la date de clôture (court terme) et pour les périodes subséquentes (long terme) est présentée à la note 5.

Notes aux états financiers consolidés

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides qui comprennent les soldes bancaires, les dépôts bancaires à un jour et les placements à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois. Ces placements sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(b) Placements

La Société répartit ses actifs financiers selon les méthodes de comptabilisation suivantes :

- ceux qui sont comptabilisés ultérieurement à leur juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du compte de résultat) et;
- ceux qui sont comptabilisés au coût amorti.

La répartition est fondée sur la méthode de gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie adoptée par l'entité.

À la comptabilisation initiale, la Société comptabilise les actifs financiers à leur juste valeur. Les coûts liés aux opérations sur les actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat net sont imputés à l'état du résultat net. Les obligations sont comptabilisées à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La Société détient des obligations pour recevoir les flux de trésorerie contractuels et dans le but de les vendre. Les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sur la base du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes réalisés sont imputés immédiatement à l'état du résultat net.

Les fonds négociés en bourse (FNB) sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais de l'état du résultat net. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sur la base du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes latents et réalisés sont imputés immédiatement à l'état du résultat net.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, le revenu de placement à recevoir et les débiteurs sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement du coût.

La Société comptabilise sur une base prospective les créances irrécouvrables prévues associées aux actifs comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La méthode de comptabilisation des moins-values utilisée varie selon qu'il y ait eu ou non une importante augmentation des risques de crédit. La Société évalue la probabilité d'un défaut à la comptabilisation initiale de l'actif et assure un suivi régulier tout au long de chaque exercice pour détecter toute augmentation importante des risques de crédit. Pour déterminer s'il y a eu une hausse importante des risques de crédit, la Société compare le risque de défaut lié à l'actif à la date de l'arrêté des comptes avec le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale. Elle prend en compte l'information prospective disponible, raisonnable et pertinente, notamment les notations externes, les changements défavorables réels ou prévus dans les affaires, et d'autres facteurs externes.

Notes aux états financiers consolidés

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent le matériel informatique, les logiciels et les améliorations locatives, et sont constatées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le matériel informatique et les logiciels sont amortis sur quatre ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail, soit dix ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

(d) Avantages du personnel futurs

Les cadres de la Société peuvent avoir droit à des primes au titre du programme de rémunération incitative à long terme (ILT). La prime est déterminée selon le rendement du cadre au cours de l'exercice précédent. Elle est rajustée en fonction du rendement de la Société au cours des trois exercices subséquents et versée à la fin de cette période. La prime n'est versée que si le cadre est encore au service de la Société et que le rendement de cette dernière a été satisfaisant. Les engagements liés au programme ILT sont constatés sur la période de rendement de quatre ans et présentés dans l'état de la situation financière. De la même façon, la dépense est constatée chaque année durant la période de quatre ans au fur et à mesure que le rendement de la Société est consigné, si l'employé est encore au service d'Assuris. Les dépenses pour l'exercice sont constatées dans le compte Salaires et charges sociales.

(e) Comptabilisation des revenus

La Société se finance principalement au moyen de la cotisation annuelle pour frais administratifs qui est perçue auprès des membres et comptabilisée à titre de revenus. Ils sont constatés pour l'exercice financier durant lequel l'obligation de prestation de la Société à l'égard des sociétés membres est remplie.

(f) Contrats de location

En tant que preneuse, la Société a comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière de l'actif au titre du droit d'utilisation représentant ses droits d'utilisation des actifs sous-jacents et de l'obligation locative représentant son obligation d'effectuer des paiements de location futurs.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de location non résiliables sur la durée du contrat de location et est actualisée au taux d'emprunt marginal de la Société. La Société utilise le taux des acceptations bancaires composé annuellement comme taux d'emprunt marginal de référence. Les paiements de location comprennent :

- les paiements fixes, nets de tout incitatif à la location à recevoir;
- les paiements ou pénalités de résiliation du bail, si la durée du bail reflète l'exercice de cette option par la preneuse.

Le droit d'utilisation est évalué au coût, qui comprend ce qui suit :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative;
- les paiements de location effectués avant la date de début du bail, ou le jour même, nets de tout incitatif à la location reçu;
- les coûts directs initiaux et;
- les obligations de restauration.

Le droit d'utilisation est ensuite évalué selon la méthode du coût amorti. L'actif est amorti sur la durée du bail, selon la méthode linéaire.

Il est possible de prolonger ou de résilier le bail immobilier de la Société. La Société réévalue l'obligation locative lorsqu'il y a un changement dans l'évaluation de l'inclusion de l'option de prolongation dans la durée du bail découlant d'un changement des faits et des circonstances.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec chiffres correspondants de 2022 (Montants en milliers dans les tableaux)

4. Délai prévu de recouvrement ou de règlement de l'actif ou du passif

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Moins de 12 mois	Plus de 12 mois	Total	Moins de 12 mois	Plus de 12 mois	Total
Actif						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 384 \$	- \$	39 384 \$	12,250 \$	- \$	12 250 \$
Obligations	137 003	35 044	172 047	123 949	59 854	183 803
FNB	-	-	-	-	6 592	6 592
Revenu de placement à recevoir	929	-	929	789	-	789
Débiteurs et charges payées d'avance	128	-	128	195	-	195
Actif au titre du droit d'utilisation – locaux	138	494	632	138	632	770
Total de l'actif	177 582	35 538	213 120	137 321	67 078	204 399
Passif						
Créditeurs et charges à payer	1 434	-	1 434	934	-	934
Avantages du personnel futurs	195	353	548	200	305	505
Obligation locative – locaux	138	551	689	138	688	826
Total du passif	1 767	904	2 671	1 272	993	2 265

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec chiffres correspondants de 2022 (Montants en milliers dans les tableaux)

5. Précisions sur le Fonds d'administration et le Fonds de liquidités

(a) État consolidé de la situation financière

	Fonds d'administration	Fonds de liquidités	Exercice clos le 31 décembre 2023	Fonds d'administration	Fonds de liquidités	Exercice clos le 31 décembre 2022
Actif						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	801 \$	38 583 \$	39 384 \$	572 \$	11 678 \$	12 250 \$
Obligations (note 6)	3 882	168 165	172 047	3 247	180 556	183 803
Fonds négociés en bourse (note 6)	-	-	-	-	6 592	6 592
Total des placements	3 882	168 165	172 047	3 247	187 148	190 395
Revenu de placement à recevoir	249	680	929	196	593	789
Débiteurs et charges payées d'avance	125	3	128	195	-	195
À recevoir (à verser à) d'autres fonds	201	(201)	-	106	(106)	-
Matériel (note 7)	293	-	293	376	-	376
Actif au titre du droit d'utilisation – locaux (note 8)	632	-	632	770	-	770
Total de l'actif	6 183	207 230	213 413	5 462	199 313	204 775
Passif						
Créditeurs et charges à payer	1 371	63	1 434	927	7	934
Avantages du personnel futurs (note 9)	548	-	548	505	-	505
Obligation locative – locaux (note 8)	689	-	689	826	-	826
Total du passif	2 608	63	2 671	2 258	7	2 265
Fonds des membres (note 5(c))						
Fonds d'administration	3 483	-	3 483	3 253	-	3 253
Fonds de liquidités	-	208 371	208 371	-	203 576	203 576
Cumul des autres éléments du résultat global						
Pertes nettes latentes sur les placements	92	(1 204)	(1 112)	(50)	(4 269)	(4 319)
Total des fonds des membres	3 575	207 167	210 742	3 203	199 307	202 510
Total du passif et des fonds des membres	6 183	207 230	213 413	5 461	199 314	204 775

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec chiffres correspondants de 2022 (Montants en milliers dans les tableaux)

5. Précisions sur le Fonds d'administration et le Fonds de liquidités

(b) État consolidé du résultat global

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Fonds d'administration	Fonds de liquidités	Total	Fonds d'administration	Fonds de liquidités	Total
Revenus						
Revenu de placement (note 10)	52 \$	4 944 \$	4 996 \$	37 \$	2 334 \$	2 371 \$
Cotisation pour frais administratifs (note 12)	9 000	-	9 000	8 500	-	8 500
Autres revenus	2	-	2			
	9 054	4 944	13 998	8 537	2 334	10 871
Dépenses						
Salaires et charges sociales	5 252	-	5 252	4 844	-	4 844
Honoraires professionnels	854	-	854	811	-	811
Jetons de présence	735	-	735	693	-	693
Déplacements et réunions	273	-	273	204	-	204
Services impartis	704	-	704	652	-	652
Frais généraux et administratifs	1 006	149	1 155	1 010	99	1 109
Dépenses de fonctionnement	8 824	149	8 973	8 214	99	8 313
Revenu de fonctionnement net	230	4 795	5 025	323	2 235	2 558
Cotisations des membres						
Cotisation particulière (note 11)	-	-	-	-	506	506
Revenu net	230	4 795	5 025	323	2 741	3 064
État des autres éléments du résultat global						
AERG au début de l'exercice	(50)	(4 269)	(4 319)	22	252	274
AERG à la fin de l'exercice	92	(1 204)	(1 112)	(50)	(4 269)	(4 319)
Variation nette en cours d'exercice	142	3 065	3 207	(72)	(4 521)	(4 593)
Résultat (Perte) global total	372	7 860	8 232	252	(1 781)	(1 529)

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec chiffres correspondants de 2022 (Montants en milliers dans les tableaux)

5. Précisions sur le Fonds d'administration et le Fonds de liquidités

(c) États consolidés des variations des fonds des membres

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Fonds d'administration	Fonds de liquidités	Total	Fonds d'administration	Fonds de liquidités	Total
Fonds des membres au début de l'exercice	3 253 \$	203 576 \$	206 829 \$	1 730 \$	202 035 \$	203 765 \$
Cumul des autres éléments du résultat global	(50)	(4 269)	(4 319)	22	252	274
Total des fonds des membres au début de l'exercice	3 203	199 307	202 510	1 752	202 287	204 039
Transfert de fonds (note 12)	-	-	-	1 200	(1 200)	-
Résultat global total	372	7 860	8 232	252	(1 781)	(1 529)
Fonds des membres à la fin de l'exercice	3 575	207 167	210 742	3 204	199 306	202 510

6. Placements

(a) Juste valeur

La juste valeur des obligations et des fonds négociés en bourse est établie d'après le cours acheteur.

(b) Taux d'intérêt effectifs

	Durée restante		31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Juste valeur	Taux effectifs (%)	Juste valeur	Taux effectifs (%)
Gouvernement du Canada	115 325 \$	19 715 \$	135 040 \$	0,5-3,0	121 788 \$	0,25-2,5
Provinces canadiennes	14 238	12 420	26 658	2,3-9,0	50 113	0,8-9,0
Sociétés et municipalités canadiennes	7 440	2 909	10 349	1,8-3,4	18 494	2,5-3,8
	137 003	35 044	172 047	0,5-9,0	190 395	0,25-9,0

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec chiffres correspondants de 2022 (Montants en milliers dans les tableaux)

6. Placements

(c) Risque de crédit

L'objectif de la Société est de maximiser le rendement de ses placements sans s'exposer de façon excessive au risque de crédit. Sa politique est d'investir dans des obligations du gouvernement du Canada ou des provinces, municipalités et sociétés canadiennes.

Selon la politique d'investissement, le maximum qu'elle peut placer dans chacune de ces catégories est précisé ci-dessous :

Placement	Maximum	Restrictions	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Gouvernement du Canada	Illimité	Aucune	63,9%	60,0%
Provinces canadiennes	80 % du portefeuille	Au plus 15 % par province	12,7%	24,8%
Sociétés et municipalités canadiennes	25 % du portefeuille	Au plus 5 % par émetteur	5,0%	9,1%

Pour être admissibles, les titres doivent être notés par au moins deux des agences de notation autorisées : Standard & Poor's, Moody's et DBRS. En 2023 et en 2022, le risque de crédit global de la Société relatif aux obligations se présente comme suit :

Obligations, par note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
AAA	144 598 \$	136 427 \$
AA	20 490	43 393
A	7 888	4 761
Total des obligations	172 976	184 581

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec chiffres correspondants de 2022 (Montants en milliers dans les tableaux)

6. Placements

(d) Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque que la juste valeur des titres à revenu fixe de son portefeuille fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés.

Une augmentation hypothétique soudaine de 100 points de base des taux d'intérêt, pour toutes échéances, ferait diminuer de 1 263 779 \$ (1 859 073 \$ en 2022) la juste valeur du portefeuille d'obligations.

7. Immobilisations corporelles

	Coût	Cumul de l'amortissement	31 décembre 2023	Coût	Cumul de l'amortissement	31 décembre 2022
Matériel informatique et logiciels	557 \$	470 \$	87 \$	554 \$	425 \$	129 \$
Améliorations locatives	483	282	201	483	238	245
Meubles	112	107	5	107	105	2
	1 152	859	293	1 144	768	376

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec chiffres correspondants de 2022 (Montants en milliers dans les tableaux)

8. Location de locaux à bureaux

La Société loue actuellement ses locaux. La présente note fournit des renseignements supplémentaires sur ce bail.

(a) Montants comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière

L'état de la situation financière présente les montants suivants relatifs aux contrats de location :

Actif au titre du droit d'utilisation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Locaux	632 \$	770 \$

Obligation locative	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Court terme	138 \$	138 \$
Long terme	551	688
Total	689	826

(b) Montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global

L'état du résultat global présente les montants suivants relatifs aux contrats de location :

Amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation	2023	2022
Locaux	138 \$	138 \$

Frais d'intérêts sur l'obligation (inclus dans les frais administratifs)	17 \$	20 \$
--------------------------------------------------------------------------	-------	-------

Le total des décaissements pour les contrats de location en 2023 était de 339 206 \$ (333 737 \$ en 2022).

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec chiffres correspondants de 2022 (Montants en milliers dans les tableaux)

9. Avantages du personnel futurs

Le coût des avantages du personnel futurs a été constaté au poste Salaires et charges sociales.
Le tableau ci-dessous montre l'évolution des engagements liés aux avantages du personnel futurs :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde d'ouverture – ILT	505 \$	535 \$
Paiement en cours d'exercice	(200)	(208)
Obligation au titre des prestations constituées – exercice à l'étude	243	178
	548	505

10. Revenu de placement

Le revenu de placement provient des éléments suivants :

	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	101 \$	- \$
Obligations	4 713	2 661
Fonds négociés en bourse	182	(290)
	4 996	2 371

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec chiffres correspondants de 2022 (Montants en milliers dans les tableaux)

11. Cotisation particulière

En 2023, une nouvelle société membre a versé 505 717 \$ au fonds de liquidités dans le cadre de son adhésion à Assuris. Le montant de la cotisation a été déterminé en fonction de la proportion de la nouvelle société dans la marge de solvabilité de base à la fin de l'exercice 2020 par rapport au total du secteur, appliquée au total du fonds de liquidités, en supposant qu'elle soit membre depuis la création du fonds de liquidités. Cette méthode sera appliquée aux sociétés qui souhaitent devenir membres à l'avenir.

12. Cotisation pour frais administratifs

La cotisation annuelle pour frais administratifs est perçue auprès de tous les membres aux fins du paiement des charges administratives non associées à une insolvabilité en particulier. Conformément au règlement de la Société, le montant de la cotisation de chaque membre varie en fonction de la taille de chacun d'entre eux et est comptabilisé en tant que revenus. Comme le permet le règlement de la Société, le conseil d'administration a autorisé en 2022 une cotisation pour frais administratifs de 9 000 000 \$ pour 2023 (8 500 000 \$ en 2022).

13. Transactions entre parties liées

Les personnes clés de la Société sont des membres du personnel ayant le pouvoir et le devoir de planifier, de contrôler et de diriger les activités de la Société, y compris ses administrateurs. Les charges salariales pour les personnes clés sont les seules transactions entre parties liées.

	2023	2022
Jetons de présence	735 \$	693 \$
Salaires	1 803	1 722
Autres avantages	574	429
	3 112	2 844

État financier abrégé des cinq dernières années

L'état financier abrégé des cinq dernières années présente l'évolution sur cinq ans des principaux postes de l'état de la situation financière ainsi que le sommaire des revenus et des dépenses.

État financier abrégé des cinq dernières années (en milliers de dollars)	2023	2022	2021	2020	2019
Sommaire de l'actif, du passif et des fonds des membres					
Actifs					
Placements	211 431 \$	202 645 \$	204 439 \$	191 333 \$	170 073 \$
Autres éléments d'actif	1 350	1 360	1 372	1 356	1 462
Actif au titre du droit d'utilisation – locaux	632	770	908	1 046	1 183
Total de l'actif	213 413	204 775	206 719	193 735	172 718
Passif					
Créditeurs et autres éléments du passif	1 982	1 439	1 719	1 418	1 295
Obligation locative – locaux	689	826	961	1 086	1 205
	2 671	2 265	2 680	2 504	2 500
Fonds des membres					
Fonds d'administration	3 483	3 253	1 730	3 142	3 717
Fonds de liquidités	208 371	203 576	202 035	184 770	166 624
Cumul des autres éléments du résultat					
Gains (pertes) non réalisés nets sur les placements	(1 112)	(4 319)	274	3 319	(123)
Total des fonds des membres	210 742	202 510	204 039	191 231	170 218
Total du passif et des fonds des membres	213 413	204 775	206 719	193 735	172 718
Sommaire des revenus et des dépenses					
Revenus					
Revenus de placement	4 996 \$	2 371 \$	2 203 \$	3 088 \$	2 898 \$
Autres revenus	2	-	-	-	3
Cotisation pour frais administratifs	9 000	8 500	6 000	6 000	6 000
Revenus de fonctionnement	13 998	10 871	8 203	9 088	8 901
Dépenses	8 973	8 313	7 550	6 717	6 003
Dépenses de fonctionnement					
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	5 025	2 558	653	2 371	2 898
Cotisations des membres					
Cotisation particulière *	-	506 \$	15 200 \$	15 200 \$	15 200 \$

* Cotisation spécifique prélevée auprès des membres pour augmenter le fonds de liquidité à un niveau de base de 200 millions de dollars.

Comité consultatif de l'industrie

La structure de gouvernance d'Assuris comprend un comité consultatif de l'industrie (CCI) composé de sept personnes représentant les sociétés d'assurance vie membres. Ces représentants sont élus par les membres lors de l'assemblée générale annuelle d'Assuris.

Le CCI veille à ce que le conseil d'administration d'Assuris demeure au courant de l'opinion des membres; il a été établi pour favoriser l'échange d'information, améliorer la communication et retenir les suggestions des sociétés membres.

Les membres du CCI sont :

Lisa Forbes (présidente)

Chef des finances, Manuvie Canada

Jean-François Chalifoux

Président-directeur général, Beneva

Rino D'Onofrio

Président et chef de la direction, RBC Compagnie d'assurance vie

Sébastien Depuis

Président et chef de la direction, Assomption Vie

Fabien Jeudy

Président-directeur général, L'Équitable Compagnie d'Assurance-Vie du Canada

Sandra Perri

Vice-présidente principale et Avocate générale, SLF Canada,
Compagnie d'Assurance Sun Life du Canada

René Zanin

Directeur mondial des affaires juridiques, de la conformité et des adhésions,
Financière Foresters



Conseil d'administration



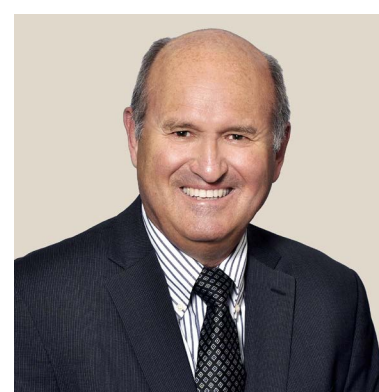
Président

Frank Swedlove

Ancien président et chef de la direction de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP)

Comités

- Comité d'audit
- Conseil d'administration de la SIAP Vie
- Comité de l'engagement des parties prenantes
- Comité de gouvernance et des candidatures
- Comité des ressources humaines
- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution

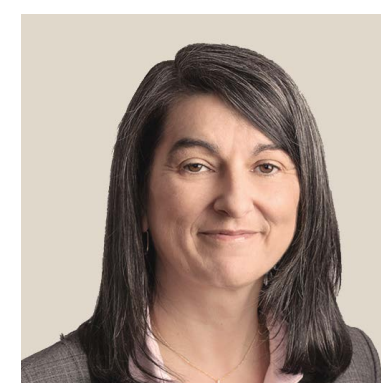


Alain Brunet, FSA, FICA

Ancien vice-président principal et président, Assurance, Banque Nationale du Canada

Comités

- Comité de l'engagement des parties prenantes
- Comité de gouvernance et des candidatures
- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution



Marie-José Martin, FICA, FSA, ICD.D

Ancienne présidente et chef de la direction de la Compagnie d'Assurance-Vie Croix Bleue du Canada

Comités

- Comité d'audit
- Conseil d'administration de la SIAP Vie
- Comité des ressources humaines
- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution



Dr. Janis Sarra, S.J.D.

Professeure de droit à l'école de droit Peter A. Allard de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC)

Comités

- Comité de l'engagement des parties prenantes
- Comité de gouvernance et des candidatures
- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution



Tricia O'Malley, FCPA, FCA

Ancienne présidente du Conseil des normes comptables du Canada et ancienne membre du Conseil des normes comptables internationales

Comités

- Comité d'audit
- Conseil d'administration de la SIAP Vie
- Comité de gouvernance et des candidatures
- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution



Mark Zelmer

Ancien surintendant adjoint des institutions financières au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Comités

- Comité de gouvernance et des candidatures
- Comité des ressources humaines
- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution



Paul Petrelli, LL.B

Président et chef de la direction, Assuris

Comités

- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution

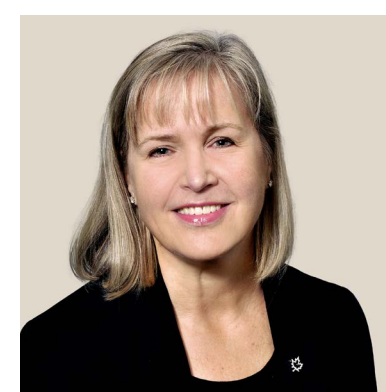


Brenda Eprile, FCPA, ICD.D

Ancienne directrice générale et chef comptable de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Comités

- Comité d'audit
- Conseil d'administration de la SIAP Vie
- Comité des ressources humaines
- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution



Monika Federau

Ancienne directrice de la stratégie à Intact Corporation financière

Comités

- Comité de l'engagement des parties prenantes
- Comité des ressources humaines
- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution